

Réf : NI19/24

Casablanca, le 01/11/2024

Objet : Mise à jour de l'assiette de cotisation CIMR pour les retraités

Chères Adhérentes, chers Adhérents,

Dans le cadre des mises à jour régulières des assiettes de cotisation des adhérents effectuée par la MUPRAS, nous informons l'ensemble des adhérents pensionnés dont les prélèvements sont effectués soit de la CIMR soit par prélèvement bancaire qu'une légère augmentation des cotisations versées à la mutuelle ont été effectués.

Cette mise à jour ne concerne pas le taux de prélèvement qui reste inchangé à **4,2%** selon le règlement intérieur de la MUPRAS.

Cette révision qui a été opérée à partir de la cotisation du mois d'Octobre 2024 vise à assurer une plus grande précision et conformité dans les calculs de cotisation.

Nous restons à votre disposition pour toute clarification supplémentaire.

 **MUPRAS-RAM**
Centre d'affaire Allal Ben Abdellah
Angle Rue Allal Ben Abdellah et
Med Fakir Qt. de l'horloger
Casablanca 20000